leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR HORS CLASSE

RH/JM/264423

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur hors classe au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LAINE Denis	INGENIEUR PRINCIPAL	01/07/2026

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 12 octobre 2026,

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE

RH/JM/264430

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2012-924 en date du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal 1ère classe au titre de l'année 2026, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
RENAUX Valérie	Rédacteur principal 2ème classe	01/07/2026
FILLEUL Johanna	Rédacteur principal 2ème classe	01/07/2026
LETERRIER Fabienne	Rédacteur principal 2ème classe	01/07/2026
TURGIS Clarisse	Rédacteur principal 2ème classe	01/07/2026
DULOIR Claire	Rédacteur principal 2ème classe	01/07/2026
GROULT Nelly	Rédacteur principal 2ème classe	01/10/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE

RH/JM/264432

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien Principal 2ème classe, au titre de l'année 2026, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
ROTROU Jérémy	TECHNICIEN	01/07/2026
GAILLARD Christophe	TECHNICIEN	01/07/2026
CASTELEIN Cyrille	TECHNICIEN	01/07/2026
ESTACE Dominique	TECHNICIEN	01/07/2026
LAMPIN Christophe	TECHNICIEN	01/07/2026
GODEFROY Pascal	TECHNICIEN	01/09/2026
BRIARD Céline	TECHNICIEN	01/10/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COTENTIN

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL

RH/JM/264422

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LEMASSON Alice	INGENIEUR	01/07/2026
MARTIN Romain	INGENIEUR	01/07/2026
LAMARE Anne Claire	INGENIEUR	01/07/2026

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12/10/2026

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE

RH/JM/264425

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2011-558 du 24 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal 2ème classe au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LE REVERT Angélique	ANIMATEUR	01/09/2026

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026,

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL

RH/JM/264421

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°87-1099 en date du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché territorial principal au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
BOUTET Solene	ATTACHE	01/07/2026
BLANCHARD Noelle	ATTACHE	01/08/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12/10/2026

La Présidente,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COTENTIN

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIALE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 1ère CLASSE

RH/JM/264428

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur territoriale des activités physiques et sportives principal 1ère classe au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LEBRESNE Reinald	Educateur principal 2ème classe cl APS	01/07/2026
HUBER Pearl	Educateur principal 2ème classe cl APS	01/07/2026
BLAIZE Aurore	Educateur principal 2ème classe cl APS	01/07/2026

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026,

La Présidente,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COTENTIN

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE

RH/JM/264429

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2012-924 en date du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal 2ème classe au titre de l'année 2026, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
ANJOT Carine	REDACTEUR	01/07/2026
LENORMAND Sylvie	REDACTEUR	01/07/2026
BREMOND Nadine	REDACTEUR	01/07/2026
COURTY Frédéric	REDACTEUR	01/07/2026
LEBARILLIER Béatrice	REDACTEUR	01/07/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ~~Cherbourg~~ en Cotentin, le 12 octobre 2026

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COTENTIN

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES 2ème CLASSE

RH/JM/264427

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur territorial principal des activités physiques et sportives 2ème classe au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
MASSIEU Joffrey	Educateur des A.P.S	01/07/2026
RIGOT Raphaël	Educateur des A.P.S	01/07/2026
OLLIVIER CASTEL Valérie	Educateur des A.P.S	08/08/2026

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026,

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ère CLASSE

RH/JM/26440

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal 1ère classe au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LECROSNIER Emilie	Agent social principal 2eme classe	01/08/2026

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE

RH/JM/264439

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal 2ème classe au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
DROUET Bérangère	AGENT SOCIAL	01/09/2026
ROUXEL Marie	AGENT SOCIAL	01/09/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026

La Présidente,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COTENTIN

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CLASSE

RH/JM/264438

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien Principal 1ère classe, au titre de l'année 2026, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LEPARMENTIER ADAM Nadège	Technicien principal 2ème classe	01/07/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026

La Présidente,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

RH/JM/264443

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2026, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
RENOUF Stephan	AGENT DE MAITRISE	01/07/2026
SIBRANT Bruno	AGENT DE MAITRISE	01/07/2026
ROBIN Delphine	AGENT DE MAITRISE	01/07/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026

La Présidente,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COTENTIN

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE

RH/JM/254322

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe, au titre de l'année 2026, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
DUGOUCHET Clarisse	Adjoint admin. ter. ppal 2ème cl.	01/07/2026
LEPOITTEVIN Nathalie	Adjoint admin. ter. ppal 2ème cl.	13/09/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026

La Présidente,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE

RH/JM/264419

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe, au titre de l'année 2026, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LE DRAMP Myriam	Adjoint administratif territorial	01/07/2026
ROUAULT Elodie	Adjoint administratif territorial	01/07/2026
CAUCHON Martine	Adjoint administratif territorial	01/07/2026
LEMARCHAND Fabienne	Adjoint administratif territorial	01/07/2026
DEBREUILLY Séverine	Adjoint administratif territorial	01/07/2026
NOYON Mélina	Adjoint administratif territorial	01/07/2026
BEAUMONT Annie	Adjoint administratif territorial	01/09/2026
IBERT Valérie	Adjoint administratif territorial	01/11/2026
VIGER Caroline	Adjoint administratif territorial	01/11/2026
RINQUIN Marie-Laure	Adjoint administratif territorial	11/12/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE

RH/JM/264441

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, au titre de l'année 2026, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
COLIN Nadine	Adjoint technique territorial	01/07/2026
SERGENT Sébastien	Adjoint technique territorial	01/07/2026
PIQUET Renaud	Adjoint technique territorial	01/07/2026
JACQUIN Nicolas	Adjoint technique territorial	01/07/2026
DORIZON Jean Luc	Adjoint technique territorial	01/07/2026
LEPILLEUR Dylan	Adjoint technique territorial	01/07/2026
DESMARES Rudy	Adjoint technique territorial	01/07/2026
FRANCOIS Carole	Adjoint technique territorial	01/07/2026
MAILLOT Célian	Adjoint technique territorial	01/07/2026
MOUCHEL Alexis	Adjoint technique territorial	01/07/2026
LEBRUN Jean Pierre	Adjoint technique territorial	01/07/2026
DOREY Nathalie	Adjoint technique territorial	01/07/2026
AMIOT Charles	Adjoint technique territorial	01/07/2026
PREVOST Véronique	Adjoint technique territorial	01/07/2026
CHIRON Guillaume	Adjoint technique territorial	01/07/2026
THIBOUST Laura	Adjoint technique territorial	20/08/2026
CAPELLE Simon	Adjoint technique territorial	01/09/2026
LASSERRE Frédéric	Adjoint technique territorial	01/09/2026
LYS Frédéric	Adjoint technique territorial	01/09/2026
VINCENT Douglas	Adjoint technique territorial	01/09/2026
DORENGE Judicaël	Adjoint technique territorial	01/12/2026
ANQUETIL Micheline	Adjoint technique territorial	01/12/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COTENTIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE

RH/JM/264442

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 1ère classe, au titre de l'année 2026, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
DE AMORIM Valérie	Adjoint technique ppal 2ème cl	01/07/2026
DUCHEMIN Adrien	Adjoint technique ppal 2ème cl	01/07/2026
ARNAUDIN Romuald	Adjoint technique ppal 2ème cl	01/08/2026
HAMEL Damien	Adjoint technique ppal 2ème cl	01/08/2026
DUBOSQ Pierre	Adjoint technique ppal 2ème cl	01/08/2026
VIEIL Stéphane	Adjoint technique ppal 2ème cl	01/08/2026
LESAUNIER Cédric	Adjoint technique ppal 2ème cl	01/08/2026
ROULAND Patricia	Adjoint technique ppal 2ème cl	01/12/2026

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 12 octobre 2026

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

